

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT, DE GESTION ET DE
VALORISATION DU BASSIN DE LA BRESLE**

N°2020-53

<p>OBJET :</p> <p>- Proposition de modification des statuts du SMAB : ajout de compétences</p>	<p>L'an deux mille vingt, le 13 octobre à 9h30, les membres du Comité syndical se sont réunis à Aumale, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente du Syndicat mixte d'aménagement de gestion et de valorisation du bassin de la Bresle le 25 septembre 2020, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du code Général des Collectivités Territoriales.</p> <p><u>Membres titulaires présents</u> : M. Gérard CHAIDRON, Mme. Virginie LUCOT-AVRIL, M. Christian ROUSSEL, M. Firmin BOUCRY, Mme. Colette MICHAUX, M. Thierry HEBERT, M. David BLONDIN, M. Gérard LECUIR, M. Franck CORDIER, M. William BOUS.</p> <p><u>Suppléants présents et remplaçants des titulaires pour les votes</u> : M. Eric ARNOUX, M. Yves BEAURAIN.</p>
<p>DATE DE LA CONVOCATION :</p> <p>25/09/2020</p>	<p><u>Membres titulaires absents/excusés</u> : M. Olivier GENTY (<i>suppléé par M. Yves BEAURAIN</i>), M. Jean-Claude QUENOT (<i>suppléé par M. Eric ARNOUX</i>), M. Jean-Manuel BUQUET, M. Arnaud DE CHEZELLES.</p> <p><u>Proposition de modification des statuts du SMAB : intégration des items 4°, 11° et 12° du L211-7 du code de l'environnement</u> <i>Vu l'arrêté préfectoral du 20/12/2019 de création du SMAB,</i></p>
<p>NOMBRE DE TITULAIRES : 14</p> <p>En exercice 14</p> <p>Présents 12</p> <p>Votants 12</p>	<p>Mme la Présidente propose, pour continuer à agir en matière de lutte contre les inondations par ruissellement, à conseiller les collectivités membres comme les pétitionnaires en matière de gestion du pluvial à la parcelle, comme pour poursuivre le travail partenarial de recherche sur les remontées et descentes de poissons grands migrateurs, à animer le SAGE et les politiques de l'eau qui en découlent, d'intégrer aux compétences actuelles du SMAB, les items 4°, 11° et 12° du L211-7 du code de l'environnement.</p> <p><i>Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - acceptent les propositions de modifications des statuts présentées en séance (cf. projet de statuts modifiés annexé à la présente), - autorisent Mme la Présidente à mettre en oeuvre toutes les démarches permettant l'application effective de cette décision.

Date de publication et de transmission au représentant de l'Etat :
Acte exécutoire le :
la Présidente du syndicat mixte, 09 NOV. 2020
Virginie LUCOT-AVRIL

**Pour extrait conforme,
la Présidente du Syndicat,
Mme Virginie LUCOT-AVRIL**

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DE GESTION ET DE VALORISATION
DU BASSIN DE LA BRESLE (SMAB)**
3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE
Tél. : 02 35 47 41 55 www.eptb-bresle.com